

*Mission Permanente
de La République du Bénin
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of
the Republic of Benin
to the United Nations*

**47ème SESSION DE LA COMMISSION DE
LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT
NEW YORK, DU 07 AU 11 AVRIL 2014**

**DISCOURS
DE S.E.M. Marcel de SOUZA
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT, DE L'ANALYSE
ECONOMIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**

New York, le 07 avril 2014

Monsieur le Président,

Honorables invités,

Mesdames et messieurs,

Je voudrais, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission, et vous dire combien nous apprécions la manière dont vous conduisez nos travaux.

Le Bénin s'aligne sur les déclarations faites par la Bolivie et le Kenya respectivement au nom du Groupe des 77 et la Chine et le Groupe Africain.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire Général des Nations Unies pour son Rapport très exhaustif sur l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

Le Bénin est heureux de prendre part aux travaux de la 47^{ème} Session de la Commission Population des Nations Unies qui nous offre une occasion exceptionnelle pour faire progresser nos efforts d'amélioration des conditions de vie de nos peuples avec équité et dignité et assurer une croissance économique soutenue et un développement durable.

Est-il besoin de le préciser ? le cadre d'actions pour le suivi de la CIPD au-delà de 2014 est conforme à la Résolution 65/234 de l'Assemblée Générale. Nous apprécions le fait que le FNUAP, en tant qu'Agence chef de file pour l'examen de ce cadre ait organisé un certain nombre de consultations pour tenir informés les Etats membres sur le processus et recueillir nos contributions.

Dans ce cadre, les politiques et programmes mis en œuvre par le Bénin au cours de ces dernières années sont largement inspirés des recommandations de la CIPD et de son plan d'action. Ainsi, dès 1996, le Bénin a adopté sa Déclaration de Politique de Population, laquelle déclaration a été révisée en 2006. La mise en œuvre de la Politique de Population a permis d'adopter certains textes de lois à savoir:

- la loi relative à la santé sexuelle et reproductive;
- la loi portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines;
- la loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA;

- la loi portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes etc.

Par ailleurs, d'importants progrès ont été réalisés et le Bénin a été repéré parmi les neufs (09) pays d'Afrique pouvant atteindre cinq (05) OMD dans les domaines ci-après:

- l'accès à l'eau potable; (OMD7)
- l'accès universel à l'enseignement primaire (OMD2);
- la réduction de la faim(OMD1) ;
- la mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle, le paludisme et le VIH/SIDA (OMD3, OMD4 et OMD5).

Très attaché à la résolution des problèmes de population et développement, le Bénin s'est honoré d'abriter à Cotonou du 12 au 14 novembre 2012, la Conférence régionale sur la jeunesse qui a servi de cadre de concertation à la jeunesse africaine pour sa participation au Forum Mondial tenu à Bali en décembre de la même année.

En dépit des efforts consentis, le Bénin, à l'instar de plusieurs pays ici représentés, reste confronté à des défis multiples et multiformes à relever au-delà de 2014 en matière de population et développement. Il s'agit notamment :

- des conditions de réalisation du dividende démographique qui exige des pays africains, de prendre, de façon urgente et courageuse, des mesures visant à la réalisation de la transition démographique et à la transformation profonde de l'économie pour lui donner la capacité réelle de générer non seulement des emplois décents mais également des ressources humaines, matérielles, techniques et financières de qualité susceptibles d'induire et de soutenir un développement durable et inclusif.
- La transformation du système éducatif en vue de son adéquation avec l'employabilité des jeunes est une haute priorité. A ce jour, le système éducatif du Bénin forme à 84% dans l'enseignement général;
- la nécessité impérieuse de mettre en place un système de protection sociale efficace en vue du renforcement de la solidarité et de la stabilité indispensables pour le développement durable de nos pays. Le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) relatif à l'accès équitable aux soins de

santé de qualité de tous les Béninois, initié le 19 décembre 2011 est depuis le 18 mars 2013, opérationnel au Bénin.

- la lutte effective contre les inégalités et les violences à l'égard des femmes et des enfants. 16% des hommes battent encore leurs femmes ou leurs compagnes.

Les actions se focalisent également sur la planification familiale, la réparation des fistules obstétricales, les soins après avortement, la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant ainsi que le maintien à une couverture plus large de la gratuité de la césarienne afin qu'aucune fille ou mère ne meurt en donnant la vie.

En matière d'autonomisation de la femme, le Gouvernement béninois a mis en place le programme de micro- crédit au plus pauvres dont les retombées ont permis de réduire sensiblement la pauvreté au plan national.

Pour assurer la poursuite et le renforcement des progrès enregistrés, le Gouvernement du Bénin soutient que la Plan d'action de la CIPD à travers notamment l'OMD 5 doit être maintenu et renforcé au-delà 2014. Son Excellence le Président Boni Yayi a personnellement lancé la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, en qualité de Président de l'Union Africaine, le 27 janvier 2012 en présence de tous les Chefs d'Etat de notre continent.

Je vous remercie Monsieur le Président